

TRAITÉ

SUR LES

FORMALITÉS A SUIVRE

POUR OBTENIR OU CONTESTER LA PASSATION DE

BILLS PRIVÉS

DANS LE

Parlement du Canada ;

ET

ORDRES PERMANENTS DES DEUX CHAMBRES

A CET ÉGARD.

~~~~~  
PAR ALFRED TODD,

GREFFIER EN CHEF DES COMITÉS ET BILLS PRIVÉS DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.  
~~~~~

TROISIÈME EDITION.

CONTENANT LES DERNIÈRES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SYSTEME.

—
OTTAWA:

PUBLIÉ PAR JOHN DURIE ET FILS, RUE SPARKS.

1868.

